

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE** à **20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX**, Maire, par suite de la convocation en date du 22 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-11-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

2022-09-N° 11

Conformément aux articles R.133-3 et R133-4 du Code rural, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association foncière de remembrement D'AIRE-SUR-LA-LYS - Secteur Ouest. Les membres du bureau seront désignés pour 6 ans.

Il appartient, en conséquence, à la Commune, de désigner 4 membres propriétaires ou nu-propriétaires (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, c'est-à-dire en section Z, les usufruitiers ne pouvant pas être retenus.

Monsieur le Maire est membre de droit.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **ARTICLE UNIQUE** - DE VALIDER la composition du bureau de l'AFR OUEST reprise ci-dessous :

Propriétaires désignés par le Conseil municipal	Propriétaires proposés par la Chambre d'agriculture
Rémy TOULOTTE Benoît DARQUES Pascale CAMUS Jean-Pierre CEUGNIET	Désignation par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Président : M. Jean-Claude DISSAUX

Vice-Président :

Secrétaire :

MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS
Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-11-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022